



Prévenir et agir face aux violences : rôle et responsabilités des élu·es

Apporter aux élu·es des repères pour comprendre les violences et leurs conséquences sur les personnes et les territoires.

Développer des réponses concrètes pour prévenir, orienter et agir dans l'exercice du mandat.

Les violences (conjugales, intrafamiliales, sexistes ou au travail) touchent tous les territoires et les élu·es peuvent y être confronté·es dans l'exercice de leur mandat. Pourtant, leur rôle et leurs responsabilités dans ces situations sont souvent mal identifiés. Se former permet de comprendre les mécanismes des violences, d'adopter une posture juste et d'agir dans le cadre de ses compétences. C'est aussi essentiel pour orienter les victimes vers les bons dispositifs tout en se protégeant et en évitant d'intervenir au-delà de son rôle.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différentes formes de violences (conjugales, intrafamiliales, sexistes et au travail) et leurs impacts sur les personnes et les territoires.
- Identifier les rôles, responsabilités et limites d'action des élu·es dans le cadre de leur mandat.
- Être en capacité de repérer les situations de violences et d'orienter les victimes vers les dispositifs et acteur.ices compétent.es.
- Savoir accueillir la parole d'une personne victime de violences en adoptant une posture adaptée
- Appliquer des stratégies d'action concrètes pour prévenir et agir face aux violences, tout en se protégeant juridiquement et professionnellement.

Publics

- Élu.es
- Agent.es des cabinets des élu.es

Prérequis

- Aucun

MODALITÉS DE LA FORMATION

- **Format** : présentiel sur site
- Minimum 8 personnes et maximum 20 personnes
- **Durée** : 1 journée
- Formation dispensée par deux professionnelles qualifiées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS TECHNIQUES

- Valorisation de l'intelligence collective
- Formation participative
- Questionnaires, débats sur des idées reçues, jeux de rôles, vrai/faux
- Outils pédagogiques : mentimeter, ludification
- Supports photos/ vidéo/audio

VALIDATION DES ACQUIS ET ÉVALUATION

- Questionnaire de pré-formation
- Questionnaire d'évaluation finale sur les acquis de la formation
- Questionnaire de satisfaction



Programme de l'intervention

■ Cadre de l'intervention

Bienveillance, respect, confidentialité, sécurité émotionnelle et avertissement concernant les violences qui seront abordées lors de l'intervention.

Présentation des intervenantes et de leurs parcours professionnels

Epidémiologie des violences

Définitions des différentes formes de violences

- Le sexisme ordinaire
- Les violences au travail
- Les violences sexuelles
- Les violences conjugales

Obligations légales de la collectivité dans le cadre de la protection des agent.es

- Le dispositif de signalement
- Le traitement des signalements
- La formation et l'information des agent.es
- La protection des personnes victimes et des témoins
- La sanction des auteur.ices

Rôle spécifique de l'élu.e en direction des agent.es et des administré.es

- Prévenir
- Protéger
- Agir rapidement
- Respecter la confidentialité et les droits

Les responsabilités individuelles de l'élu.e

- Administrative
- Civile
- Pénale
- Politique

Primo accueil de la parole d'une personne victime

- Savoir comment accueillir la parole d'une personne qui révèle des violences : posture et limites du rôle de l'élu.e
- Connaître les bonnes orientations

Mise en situation

- Mise en situation avec l'analyse de situations concrètes
- Interruption après chaque mise en scène pour permettre les réactions du groupe
- Discussion collective pour analyser les différentes situations
- Identification des enjeux et défis rencontrés
- Exploration de l'impact d'alternatives proposées par les apprenant.es sur l'évolution des cas

Conclusion